

La motivation en actes. Analyse empirique de la motivation des décisions de cours d'assises

CERCRID, CNRS/UMR 5137 - Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Université de Lyon.

par *Vanessa PERROCHEAU*, *Djohour ZEROUKI-COTTIN*, Univ. Jean Monnet (CERCRID)
et *Philip MILBURN*, Univ. Rennes 2 (ESO-CNRS).

Programme de recherche réalisé avec le soutien de l'ENM - Février 2017

Résumé

Cette recherche a eu pour objectif d'analyser la mise en œuvre de la motivation des décisions des cours d'assises en France, après qu'elle a été rendue obligatoire par la loi du 10 août 2011. Elle s'est appuyée sur plusieurs sources : des entretiens auprès des principaux protagonistes (magistrats, avocats, journalistes notamment), l'analyse statistique et discursive d'un échantillon de 317 décisions de justice rendues dans 6 départements de tailles différentes (2012-2013), ainsi que les textes juridiques et la jurisprudence.

Le premier constat concerne l'analyse des pratiques, de préparation, de rédaction et de publication des feuilles de motivations, compte tenu du déroulement du procès et des délibérations ainsi que du rôle joué par les assesseurs et les jurés. On observe à ce sujet des variations très marquées, principalement imputables aux choix opérés par les présidents. Ceux-ci s'appuient pour cela sur la destination qu'ils attribuent aux motivations ainsi rédigées, qui est également multiple : compréhension de la décision par l'accusé et les parties civiles mais également le grand public (via la presse), éléments pour un appel, validation par la Cour de cassation.

L'analyse statistique et discursive de la structuration des motivations au sein de l'échantillon dégage une typologie en 6 catégories : sommaire, recensement, narrative, pédagogique, démonstrative, péremptoire et hybride. Ces variations sont imputables à la personnalité des magistrats mais également aux caractéristiques de l'affaire. Celles-ci renvoient à la présence d'aveux et au type d'infraction, dont il est fait une analyse systématique, notamment pour les trois principaux types de crimes que sont les infractions sexuelles, les atteintes à la vie et les atteintes aux biens aggravées. Une analyse des contenus de motivations est également consacrée aux acquittements, qu'ils soient totaux ou partiels.

Le rapport examine ensuite la question du contrôle des motivations par la Cour de cassation et les effets qu'il induit sur les pratiques observées. Enfin, un chapitre est consacré à la motivation du quantum de la peine qui, si elle n'est pas prévue par les textes en l'état actuel, constitue un objet de réflexion de la part des acteurs interrogés. Il est également tenu compte des pratiques existant en Belgique où elle est prévue par les textes.

La conclusion du rapport s'attarde sur les interprétations des variations observées dans les pratiques de préparation et de rédaction des feuilles de motivation, ainsi que sur la spécificité des situations en présence d'aveux au regard des projets de simplification des procès d'assises dans ce cas de figure, puis, en troisième lieu, sur l'opportunité d'introduire une motivation du quantum de la peine.